

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON D'AULNOYE AYMERIES

COMMUNE D'OBIES

Nombre de membres afférents

Au Conseil Municipal 15

Séance du : 23 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice 15

Nombre de membres

Présents 12

L'an deux mil vingt-deux, le 23 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'OBIES, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis
BAUDEZ Maire.

Date convocation : 15/09/2022

Présents : Mesdames DRUEZ Ennia, LOIRE Soline,
SCOURFIELD-CADET Estelle, FONTERAILLE Sandrine
Messieurs DELCROIX Jean-Marie, DELVALLEE Benoit,
COUSIN Jean-Marie, GILLOT Jean-Jacques,
ROUSSEL Julien, DUTHOIT Jean-Pierre, GILBERT Ph.

Absents : 03 excusés

Procurations : BON Anne donne procuration à BAUDEZ Jean-Louis

FETRE Richard donne procuration à DELVALLEE Benoît

TOILLIEZ Didier donne procuration à DELCROIX Jean-Marie

Melle SCOURFIELD-CADET Estelle *a été nommée secrétaire.*

COMPTE RENDU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Constatant que le quorum est atteint, il déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Absents excusés :

Monsieur Richard FETRE donne procuration à M Benoit DELVALLEE

Mme Anne BON donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUDEZ

Monsieur Didier TOILLIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Marie DELCROIX

Mademoiselle Estelle SCOUFIELD-CADET est désignée secrétaire de séance.

Tout d'abord revenons sur les sujets évoqués lors du dernier conseil.

Estelle SCOURFIELD CADET :

Quelques nouvelles sur la modification éventuelle du site internet : Estelle nous informe qu'elle a fait du tri et ainsi libéré de l'espace. L'hébergeur CAMPAGNOL peut faire de l'espace mais c'est un supplément payant il peut par contre changer le nom du domaine.

Le grand ménage de l'école est effectué le jeudi soir avec les trois employés.

Les collecteurs de bouchon point sur le sujet, c'est en standby, il est suggéré de contacter la CCPM ou le Parc s'ils disposent de contenants, des stickers sont disponibles.

Jean-Marie COUSIN :

Pour donner suite aux remarques de Jean-Marie concernant la rue de la maladrerie, des poteaux ont été plantés.

L'association Sportive d'Obies a reçu une poubelle supplémentaire afin de l'aider dans le tri- sélectif. Un rendez-vous avec le Président aura lieu la semaine prochaine, il leur sera demandé d'éteindre les lumières après les entraînements.

Tour de table :

Jean-Marie COUSIN :

Avec le podium de la salle, le bar ne sert pas peut être le déplacer ou le modifier. Le nouveau bar n'est pas assez large, il faut trouver une solution.

Il signale des trous dans la rue des Bailles, rue de Garin, il lui ai répondu que du macadam à froid serait mis.

Il relance le dossier abri bus, l'acheter coûte trop cher, peut être envisagé de le construire nous-même et refaire des devis.

Monsieur COUSIN demande où en est le dossier projet rénovation de l'église, Monsieur le Maire lui réplique qu'il va relancer les ABF qui n'ont pas répondu et monter un dossier de financement.

Il pose la question pourquoi les enfants n'ont -ils plus de Candy up (question d'un parent qui lui a été posée), Monsieur le Maire lui dit que c'est une question d'hygiène ou d'allergie.

Monsieur COUSIN soulève la question des guirlandes de Noël car il a un contact à Gommegnies pour avoir des occasions, cependant Jean-Louis BAUDEZ soulève qu'en période de crise et d'économie d'énergie ne serait-il pas judicieux de décorer uniquement le site de la mairie et de l'école et arborer les rues avec des sapins en bois à personnaliser. Une communication sera faite dans ce sens pour expliquer ce choix.

Jean-Jacques GILLOT :

Il demande de se rapprocher de la CCPM pour obtenir 200 à 300 pieds de charmilles pour planter à la Maladrerie, il lui a répondu que l'opération est en cours. Sur ce même sujet, il préconise de décaler les piquets de certains riverains qui attendent des livraisons et dont les piquets gênent le déchargement.

Soline LOIRE :

Elle demande si l'assemblée a reçu la maquette du journal, elle demande que chacun prenne le temps de le lire. L'édition est faite.

Estelle SCOURFIELD-CADET :

Elle demande la possibilité d'acheter une enceinte Bluetooth identique à celle de la directrice d'école et un micro sans fil rechargeable (que l'on possède déjà) pour prêt aux associations. Monsieur le Maire et l'assemblée sont d'accord.

Elle aborde le sujet de la sécurisation de la rue des Bailles et du Tréchon, Monsieur le Maire lui répond que ces travaux seront faits en régie.

Elle enverra un mail quant à l'organisation d'une prochaine réunion (volontaires, organisation...) pour la Bourse aux jouets qui se tiendra le samedi 12 novembre 2022.

Elle pose la question pour l'organisation du Téléthon, celui-ci se tiendra sur Obies car Mecquignies est en travaux.

Elle demande qu'un texte sur les travaux réalisés soit rédigé pour insertion dans le journal municipal, il lui sera fourni prochainement.

Elle relance la problématique des cailloux, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de nécessité car pare boue en place.

Sandrine FONTERAILLE :

Elle soumet l'idée d'un mur végétalisé, la commission école s'en charge dans le cadre d'un projet pédagogique.

Benoît DELVALLEE :

Il annonce que le 11 novembre 2022 sera organisé un repas au Chalet de l'Etang à Le Quesnoy.

Le 03 décembre 2022 aura lieu le Téléthon, le repas sera fourni par un traiteur.

Il soulève l'utilisation du chauffage dans la grande salle pour les associations, Monsieur le Maire suggère de faire une réunion avec les présidents d'associations afin d'exposer le problème et d'établir par la même occasion le planning de réservation de cette salle. Monsieur BAUDEZ fera établir un devis pour l'installation d'une horloge régulatrice pour l'utilisation du système de chauffage.

Jean-Marie DELCROIX :

Il informe que Monsieur LAMOTTE lui a fait part de sa gêne dans sa course à pied dans la rue des Bailles à cause des pots de fleurs installés et que le passage d'une poussette est impossible.

Il signale qu'il a procédé à la destruction des graines au niveau du pont de la rue Guillaume de la plante Renouée du Japon et tout emmené en déchetterie.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2022.

Vous avez reçu par courrier électronique le compte rendu de la précédente séance.
Y-a-t'il des observations et des remarques ?

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

2. Acquisition des parcelles de terrains à bâtir.

Déjà abordé lors d'un précédent conseil et dans le but de conserver sur la maîtrise foncière de notre commune et compte-tenu de la raréfaction des terrains à bâtir. Il est indispensable d'acquérir ces terrains afin de gérer au mieux l'emprise foncière et pouvoir gérer au mieux le peu de surface constructive qu'il nous reste.

Il est donc proposé une délibération pour l'acquisition de 3 parcelles de terrain d'une surface de 41 ares 82 ca au prix de 140.000 €uros. Il restera l'assainissement à prévoir.

Il faudra ensuite à acquérir la parcelle voisine de 1 ha 18 a 22 ca qui permettra de créer un accès direct à la rue du cimetière.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

3. Délibération portant sur la reprise de provision sur créances douteuses.

Cette dette de 412 € 71 correspond à un impayé de factures de pompe à eau du GAEC de BUVIGNIES qui a cessé toute activité au 24 janvier 2022. Il faut d'abord créer une provision pour créances douteuses ensuite il faudra dans un second temps faire apparaître cette somme en non-valeur.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

4. Délibération nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

La lecture des nouveaux arrivants ainsi que des compétences prises est faite

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

5. Délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement

Il s'agit d'une décision déjà votée en conseil le 9 avril 2021 mais à la suite de l'approbation du PLUI. Il faut réitérer la demande.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

6. Décision modificative pour consigne

La société Rex-Rotary a décidé de consigner les cartouches de tonner dans un but écologique mais sans prévoir de système de collecte....

Il faut donc alimenter le compte 275 pour la somme de 40 €.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

7. Information sur l'actualisation des tarifs de la cantine.

A partir de septembre, le prix des repas API est passé de 3,08 € à 3,16 € pour les enfants et le prix des repas adulte est passé de 3,75 € à 3,84 €.

Actuellement le maintien DU tarif actuel de 3,80 € reste en vigueur. Mais il faudra prévoir une augmentation des tarifs à la prochaine augmentation, une communication sera faite pour expliquer cette hausse.

8. Fin du dispositif COVID pour les organes délibérants.

Le gouvernement a mis fin au dispositif COVID 19. Les anciennes habitudes sont reprises (nombre de pouvoir, plus de huis clos, changement de salle...)

9. Délibération approuvant l'adoption de la nomenclature Budgétaire et comptable M57

L'administration dans le cadre de nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) impose un changement de nomenclature comptable de M 14 à M 57.

Il y a obligation d'utiliser cette nomenclature à compter du 01/01/2024, mais il est préférable d'appliquer celle-ci au 01/01/2023 et éviter ainsi l'engorgement en 2024.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

16. Questions diverses.

- Arrivée au 1^{er} septembre du nouveau contrat PEC il s'agit de Mme Céleste Cuvelier de Gommegnies elle est âgée de 57 ans
 - La mairie est assurée contre les risques de cyber attaque
 - Restitution du contrôle hiérarchie de la dépense
 - Travaux de la chaussée Brunehaut à compter du 10 octobre 2022 pour 03 semaines
 - Vente de l'ancien broyeur à Monsieur TOILLIEZ Didier pour la somme de 50€
 - Achat d'un taille haie sur perche
 - Abri bus voir pour avancée (construction)
 - Bibliothèque (porte à cabine), devis à faire et volontaires pour s'en occuper.
 - Devis Parvis de la mairie à relancer
 - Utilisation du chauffage dans la grande salle installation d'une temporisation devis demandé
 - Terrain d'entraînement foot les travaux sont bien avancés le processus d'engazonnement va débiter.
 - Le schéma des jeux de la cour de récréation a été validé par la directrice des devis sont en cours
- **Calendrier :**
Le samedi 24 septembre à partir de 12 h 30 : course cycliste
Le mercredi 5 octobre de 09 h 30 à 11 h 30 dans la cadre de la semaine bleue cours de percussion (STOMP) réservé aux aînés.
Le mercredi 26 octobre de 10 h 00 à 12 h 00 dans le cadre de Bibliothèque en fête atelier scientifique sur le thème de l'eau. (Réservé aux enfants de 6 à 9 ans).
Le samedi 12 novembre 2022 : foire aux jouets.

Prochain conseil le 16 décembre à 18 h 30.

Il est 20 h 18

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibérations et DM à signer.